

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 08/09/2025

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 13

votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, TABARD Anne-Sophie, GRANDIAU Maxime, MARSON Paola, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe

Absents excusés : WILLECOCQ Jean-Michel

Absents non excusés : /

Procurations : /

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : LOIFERT Florence

DELIBERATION N°22 : AIDE AUX BACHELIERS REÇUS AVEC MENTION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été sollicité par une jeune fille qui a obtenu le baccalauréat avec une mention afin d'obtenir une aide financière pour poursuivre ses études.

Il propose d'encourager les jeunes de la commune ayant été reçus au baccalauréat avec une mention à compter du baccalauréat 2025.

Il ajoute que les bacheliers concernés seraient invités, dès que les résultats du Bac ont été publiés, à transmettre les documents suivants : un justificatif de domicile de moins de 3 mois, son relevé de notes du Baccalauréat, une copie de sa pièce d'identité (recto-verso), RIB (Relevé d'Identité Bancaire) et formulaire de demande d'aide aux bacheliers avec mention.

Il propose aux conseillers municipaux de fixer le montant de l'aide qui serait accordé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière d'un montant de 30€ aux bacheliers ayant obtenu le baccalauréat avec la mention « Assez bien », de 80€ aux bacheliers ayant obtenu le baccalauréat avec la mention « Bien » et 150€ aux bacheliers ayant obtenu le baccalauréat avec la mention « Très bien ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 15 septembre 2025

Le Maire

Marc DEGAUCHY